



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

La Ville de Neuchâtel communique

Localisation de la HE-Arc et réforme hospitalière

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a pris acte de la décision de localiser à Neuchâtel la HE-Arc. De même, il enregistre la décision de créer deux centres de compétences en matière hospitalière, un "centre mère-enfant" à La Chaux-de-Fonds et un "centre locomoteur" à Neuchâtel.

Les ingénieurs à Neuchâtel

Le Conseil communal salue le choix du Conseil d'Etat neuchâtelois de se rallier à la position de ses homologues des cantons de Berne et du Jura. Il a permis ainsi au Comité stratégique de la Haute Ecole Arc de prendre aujourd'hui la décision de regrouper sur le site de Neuchâtel l'ensemble des filières de cet important établissement de formation supérieure.

Cette décision est une bonne nouvelle pour le canton de Neuchâtel dans son ensemble et, surtout, pour la Haute Ecole Arc et ses étudiants. Comme le montre l'exemple de la filière de formation en matière de santé, qui, en se concentrant sur le site de Neuchâtel, a vu le nombre de ses étudiants fortement augmenter, le déménagement de l'ingénierie était une condition indispensable pour assurer l'attractivité, la viabilité financière et donc la pérennité de la Haute Ecole dans l'arc jurassien.

La décision prise ce jour tombe en outre à pic pour permettre l'intégration de ce vaste campus de près d'un millier d'étudiants dans le projet immobilier du TransEurope dont les CFF vont entamer tout prochainement la construction sur leurs anciennes friches ferroviaires.

A l'instar de la Haute école de gestion, qui devrait profiter de la présence sur le plateau de la gare de l'Office fédéral de la statistique, le domaine de l'ingénierie devrait permettre d'intéressantes synergies avec le CSEM et l'Université, cela d'autant plus au lendemain de l'accord intervenu avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne au sujet de l'avenir de l'Institut de microtechnique. Le Conseil communal salue également le maintien d'un lien étroit entre la HE-Arc et le tissu industriel de la région jurassienne, grâce à la présence dans les vallées et les montagnes d'instituts de la Haute école, en particulier celui d'horlogerie et création à La Chaux-de-Fonds et celui des microtechniques industrielles à St-Imier.

Si le regroupement des filières de formation sur un seul site est une condition nécessaire à la survie, puis au développement de la HE-Arc, ce n'est pas une condition suffisante. La Haute Ecole Arc et les Gouvernements des trois cantons concernés devront continuer d'œuvrer, et cette fois si possible de concert, pour imposer ce modèle de développement et de gouvernance à leurs partenaires de la Haute

Ecole de Suisse occidentale. Ils pourront compter à cet égard sur le plein soutien de la Ville de Neuchâtel.

Nouvelle répartition des missions hospitalières

Le Conseil communal prend acte avec satisfaction de la décision du Conseil d'Etat de créer deux centres de compétences, l'un consacré à la gynécologie, l'obstétrique, la pédiatrie et la néonatalogie, l'autre consacré à l'appareil locomoteur, soit l'orthopédie, la traumatologie osseuse, la rhumatologie, la neurologie, la chirurgie du rachis et les disciplines associées. Ces centres de compétences sont appelés à augmenter l'attractivité de Hôpital neuchâtelois pour les patients et pour le recrutement de spécialistes. Dans cette optique, il souligne l'importance de garantir la sécurité sanitaire et des soins de qualité pour la population neuchâteloise.

En revanche le Conseil communal regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas tenu compte du résultat des études effectuées par des spécialistes largement reconnus, pas plus que de la proposition d'Hôpital neuchâtelois et de la position du Conseil des Hôpitaux. En effet l'ensemble des organismes impliqués dans le processus de redéfinition des missions hospitalières recommandait de placer le "centre mère-enfant" à Neuchâtel et le "centre locomoteur" à La Chaux-de-Fonds.

La solution retenue est contraire à la logique financière et opérationnelle.

La mise en fonction de la variante retenue est plus longue que celle recommandée. Les économies seront donc moindres puisqu'elles seront réalisées plus tardivement. Par ailleurs, il n'est pas tenu compte des charges liées aux transferts multiples ni de la rentabilisation des investissements importants réalisés à Neuchâtel ces dernières années.

Du point de vue opérationnel, les prestations de la pédiatrie hospitalière du site de La Chaux-de-Fonds ainsi que les activités « mère-enfant » seront transférées sur le site de Pourtalès en 2008-2009. Puis, le temps de construire et rénover l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, le « centre mère-enfant » sera opérationnel à Neuchâtel avant d'être transféré à La Chaux-de-Fonds à l'horizon 2015. La variante recommandée, mais non retenue, évitait ces déménagements multiples.

Enfin, la solution retenue implique que les deux tiers environ de la population aura à se déplacer sur le « centre mère-enfants » soit en l'occurrence la majorité de la population neuchâteloise concernée alors qu'il s'agit pour la plupart des cas, d'interventions urgentes car ne pouvant pas être planifiées. L'accessibilité pour la population est donc moindre. A cela s'ajoute le report de charges sur les communes provoqué par les distances plus grandes à parcourir en ambulance.

En outre, le Conseil communal regrette que la suppression de la mission hospitalière de l'Hôpital de la Providence n'ait pas fait l'objet d'une consultation préalable auprès de la Fondation concernée. Le mandat donné au DSAS de fournir, d'ici au 30 juin 2008, un plan de mesures visant à minimiser les conséquences de l'arrêt des activités de la Providence démontre que la réflexion n'est pas aboutie.

Alors que les deux scénarios étudiés favorisaient l'activité hospitalière dans le haut du canton, le Conseil d'Etat a pris un risque en choisissant la moins efficiente.

Le Conseil communal

Neuchâtel, le 18 janvier 2008

Renseignements complémentaires :
Mme Valérie Garbani, présidente de la Ville de Neuchâtel
Tél. 032 717 76 01, E-mail : valerie.garbani@ne.ch